

À envoyer 30 jours avant le début des travaux

Requérant		Installateur, professionnel qualifié	
Nom :			
Prénom :			
Adresse :			
NP/lieu :			
Tél. :	Fax :		Fax:
E-Mail:			

Contrôle du respect des critères légaux

- ☐ Le bâtiment est en zone à bâtir ☐ le bâtiment est hors zone à bâtir (consultation du SDT par la commune)
☐ Le bâtiment n'est pas un bien culturel d'importance nationale ou cantonale (bâtiments en note *1* et *2*)
☐ Le bâtiment n'est pas dans un site naturel d'importance nationale ou cantonale (site ISOS national avec objectif de sauvegarde A) voir sous www.geoplanet.vd.ch thème nature, faune et patrimoine
et

L'installation est suffisamment intégrée au toit selon art. 32a OAT :

- ☐ ne dépasse pas les pans du toit perpendiculairement de plus de 20 cm
☐ ne dépasse pas du toit, vu de face et du dessus
☐ est peu réfléchissante selon l'état des connaissances techniques (verres anti-reflets)
☐ constitue une surface d'un seul tenant

Autres critères : L'installation n'est pas soumise à autorisation selon l'article 68a, al. 2, let. a, et 2^{ter} RLATC si :

- ☐ L'installation est réalisée sur une toiture plate en zone d'activité, zone d'utilité publique ou zone mixte et ne porte pas atteinte à un bien culturel d'importance nationale ou cantonale selon l'article 32b OAT.
☐ L'installation est réalisée au sol ou en façade, représente une surface de moins de 8m² et ne porte pas atteinte à un bien culturel d'importance nationale ou cantonale selon l'article 32b OAT.

Emplacement de l'installation

Adresse, parcelle	Type et appellation de zone:
NP / Localité	Affectation du bâtiment:

Capteurs solaires

☐ thermiques	☐ vitrés	☐ autres	fabricant et type
	surface (m ²) :		dimensions du champ
☐ photovoltaïques	☐ panneaux	☐ autres	fabricant et type
	surface (m ²) :		dimensions du champ
orientation : (S=0°; E=-90°; O=+90°)		inclinaison : (hor.=0°; vert.=90°)	
☐ intégré en toiture ☐ rapporté sur toiture ☐ sur toit plat ☐ au sol ☐ en façade			

Annexes à joindre

- ☐ plan de situation, extrait cadastral ou photo aérienne (google maps, geoplanet, ...)
☐ photo du bâtiment avec dessin de la surface des capteurs (photomontage) ou plans cotés
☐ photo ou prospectus des capteurs solaires

Signatures

- ☐ Par sa signature, le requérant certifie qu'une demande de raccordement de son installation de production a été adressée à son distributeur d'électricité et qu'il respecte les autres normes et dispositions légales.

	Requérant	Entreprise, installateur
Nom et adresse, ou tampon de l'entreprise		
Responsable, tél.:		
Lieu, date :		
Signatures:		

¹ Conformément à la LAT, le requérant doit s'assurer que le projet présenté soit complet. Pour les installations photovoltaïques, il doit comporter à la fois les informations relatives à l'emplacement des panneaux, mais également des installations techniques et du raccordement électrique. Les installations techniques doivent être installées conformément aux normes et à la législation en vigueur. Entre autres ORNI et AIEA. Les installations photovoltaïques de plus de 30 kVA sont soumises à approbation de l'ESTI. Les raccordements électriques et stations de transformation sont soumis à approbation de l'ESTI. Pour les projets hors zone à bâtir, le SDT est compétent pour prendre la décision ci-dessous.

Décision de la commune ou du canton (à communiquer au requérant)

- ☐ Projet dispensé d'autorisation selon art. 18a, al. 1, LAT ou 68a, al. 2, et 2^{bis}, RLATC
Le projet peut être réalisé dès réception du présent avis, conformément à son descriptif.
- ☐ Projet soumis à une procédure d'autorisation
 Exposé des motifs :

Signature des responsables communaux ou cantonaux (SDT)

Nom, adresse ou tampon de la Commune/Canton		
Responsables :		
Titres :		
Lieu, date :		
Signatures:		

Bases légales :

art. 18a LAT, art. 32a et 32b OAT, art. 68a RLATC, art. 16 LIE, art.1 OPIE

Aides financières :

Capteurs solaires thermiques : www.vd.ch/energie aides financières, solaire thermique
 Capteurs solaires photovoltaïques : www.swissgrid.ch rétribution à prix coûtant RPC ou rétribution unique
 Certaines communes octroient également des aides financières

Déductions fiscales :

www.vd.ch/energie subventions, autres aides, déductions fiscales

Informations sur le solaire :

www.swissolar.ch infoline : 0848 00 01 04
www.suisseenergie.ch rubrique production d'énergie, l'énergie solaire infoline : 0848 44 44 44

Adresses :

- DGE - DIREN, Direction de l'énergie
 ch. des Boveresses 155, 1066 Epalinges, T : 021 316 95 50, info.energie@vd.ch
- SDT, Service du développement territorial
 pl. de la Riponne 10, 1014 Lausanne, T : 021 316 74 11, info.sdt@vd.ch
- SIPAL, Service Immeubles, Patrimoine et Logistique, Section monuments et sites
 pl. de la Riponne 10, 1014 Lausanne, T : 021 316 73 36,
- ESTI, Inspection fédérale des installations à courant fort
 ch. de Mornex 3, 1003 Lausanne, T : 021 311 52 17, info@esti.admin.ch